

COMMUNIQUE – DIRECTION EDUCATION

CORONAVIRUS
COVID-19

ANIMATEURS VACATAIRES

Maintien de votre rémunération

Suite à son intervention auprès de l'Administration, **FO** vous confirme que tous les Animateurs sont rémunérés conformément à leur contrat (10, 16, 20 ou 28h), malgré la crise sanitaire actuelle et les modifications horaires qui en découlent.

En cas d'incompréhension de votre bulletin de salaire, 2 choix :

- Contacter **FO** à fo.ecolestoulouse@gmail.com
- Contacter le SORH à sorh-education@mairie-toulouse.fr

Même confiné(e)s, vous pouvez toujours compter sur **FO**.